



Défendons nos océans

"Greenpeace s'engage à défendre tous les océans, les plantes, les animaux et les peuples qui en dépendent."

Pêche illégale

poissons volés, avenir compromis





Pêche illégale - poissons volés, avenir compromis

© Greenpeace/Gavin Newman

© Greenpeace/Daniel Beltrà

Ecumant les mers, armés et masqués, privant de subsistance des familles affamées, les pirates des temps modernes sont bien loin du glamour des films hollywoodiens. Ils représentent une réalité à plusieurs milliards de dollars US pour des populations qui ne peuvent pas s'offrir le luxe d'être volées.

Des millions de dollars US de revenus indispensables aux populations insulaires de l'Océan Pacifique et côtières de l'Afrique de l'Ouest sont empochés par des pêcheurs illégaux dans les ports d'Europe et d'Asie. L'ONU estime que la Somalie perd chaque année 300 millions de dollars US au profit des braconniers des mers et la Guinée 100 millions. Globalement, plus de 4 milliards de dollars US sont perdus chaque année.

La pêche illégale - communément appelée de manière plus prosaïque et technique: pêche illicite non déclarée et non réglementée (illegal, unreported and unregulated fishing, IUU) - est le fléau des océans. Elle prive des populations de subsistance et de revenus indispensables à leur survie, détruisant et désertifiant l'écosystème marin. Devenir pêcheur clandestin reste un jeu d'enfant et échapper à la loi est encore plus aisé.

Les pirates, dans la fiction, arborent fièrement leur pavillon à tête de mort, se rendant ainsi facilement identifiables. Les braconniers des mers de notre temps cachent leur identité et leurs origines, ignorent ou violent les règlements et parcourent les mers sous pavillon de pays peu regardants quant à leurs activités. Quelques clics sur internet et 500 dollars US permettent l'achat, parfois en 24 heures seulement, de pavillons de complaisance de pays comme Malte, Panama, le Belize, le Honduras ou Saint-Vincent-et-les Grenadines. En 2001, Greenpeace estimait à 1300 au moins le nombre de navires pratiquant la pêche illégale en mer à une échelle industrielle.

Loin de surveiller ces commerçants véreux, les Etats s'impliquent peu dans le contrôle de leurs activités ou de ce qu'ils déchargent dans les ports. Le butin est souvent transbordé de manière illicite sur des bateaux usines - appelés navires frigorifiques -, mélangé à des prises légales puis débarqué et vendu dans des ports "illégaux" comme Las Palmas (Iles

Canaries) ou Suva (Iles Fidji). Il n'y a, pour ainsi dire, aucun contrôle, de telle sorte que les flottes de pêche illégales utilisent ces ports sans aucune entrave à la poursuite de leurs actions destructrices. Les pays victimes de ce vol à grande échelle sont en général les moins armés pour faire respecter les lois sur leurs propres eaux territoriales - leurs moyens ne suffisant, la plupart du temps, qu'à maintenir à flot quelques rares bateaux de surveillance. Ils ne peuvent tout simplement pas lutter contre ces voleurs à l'envergure industrielle.

Bien qu'ils opèrent dans le monde obscur de la corruption, il n'est pas impossible de dépister les navires de pêche illégaux, leurs propriétaires et les opérateurs. Environ 80 pays leur servent d'hôtes, parmi lesquels Taiwan, Panama, le Belize, le Honduras et l'Union Européenne. Une législation internationale pourrait mettre fin à ce commerce et, de fait, rendrait nourriture et revenus à ceux à qui ils reviennent de droit. Mais actuellement, bien peu de choses sont faites. Les demandes répétées d'organisations environnementales et juridiques pour mettre hors-la-loi la pêche illégale restent malheureusement sans suite. Malgré les différents engagements et plans d'action internationaux approuvés ces dernières années pour lutter contre la pêche illégale, l'activité des braconniers des mers a connu une recrudescence plutôt qu'un affaiblissement.

Par ailleurs, il n'est pas seulement question de vol. Pêche illégale et destruction de l'environnement vont de pair. Puisque les braconniers des mers opèrent littéralement hors de portée de toute réglementation, les techniques de pêche qu'ils utilisent détruisent l'écosystème marin.

Les stocks de thon au large de la Tanzanie, Somalie, Papouasie-Nouvelle-Guinée et République de Tuvalu sont la cible, chaque année, de filets géants ratisant des bancs entiers de poissons comprenant de jeunes poissons indispensables à la reproduction et à la croissance des futurs bancs. Les poissons sans haute valeur marchande, mais pouvant représenter une subsistance et des revenus pour les populations côtières, sont rejetés agonisants ou morts à la mer.

Ces activités de pêche illégale aggravent la destruction globale de l'écosystème marin. A

travers le monde, navires légaux et illégaux tuent en effet des milliers d'autres espèces que le poisson qu'ils pêchent. Certains tractent derrière eux des palangres, ces lignes longues de plus de 100 km et armées de milliers d'hameçons alignés. Tout ce qui est attiré par l'appât est pris : poissons non désirés, baleines, dauphins, tortues, requins et albatros qui se jettent dessus pour ensuite mourir noyés, accrochés aux hameçons. Chaque année 40'000 tortues meurent de cette manière, ainsi que des centaines de milliers d'oiseaux marins. De nombreuses espèces d'animaux sont au bord de l'extinction en raison de cette pratique irréfléchie et inutile.

La crevette représente également une prise lucrative. Le véritable prix de la pêche à la crevette va pourtant bien au-delà de sa valeur marchande : des filets à maille fine draguent le fond des mers, n'épargnant rien sur leur passage. Les 'prises accessoires'

remontées à la surface, constituées de faune et de flore marine indésirables, sont ensuite rejetées à la mer, mortes ou mourantes. Pour 1 kilo de crevettes débarqué, 3 kilos de faune et de flore marines sont pris et détruits. La pêche à la crevette, dont le pourcentage ne représente que 3-4 % du total des activités de pêche dans le monde, est responsable de près de 30% de la destruction de l'écosystème marin.

La pêche illégale peut être arrêtée. Les Etats peuvent déclarer illégaux les pavillons de complaisance et refuser l'entrée de leur territoire aux navires de pêche et navires ravitailleurs qui les arborent. Si les Etats veulent protéger l'environnement et les populations vivant sous leur gouvernance, il leur faut mettre en place des mesures efficaces. C'est une question de volonté politique.

oceans.greenpeace.org/fr

"Greenpeace et la Fondation pour la justice environnementale joignent leurs forces pour faire la lumière sur les flottes de pêche illégales qui opèrent impunément à travers le monde. Ensemble, les organisations écologiste et de protection des droits humains demandent que les gouvernements ferment leurs ports aux braconniers des mers, leur interdisent l'accès aux marchés et poursuivent les sociétés qui les soutiennent."



© Greenpeace/Gavin Newman



© Greenpeace/Jeremy Sutton-Hibbert



© Greenpeace/Kate Davison

Greenpeace est une organisation écologiste internationale et indépendante qui dénonce des problèmes écologiques globaux et promeut des solutions pour un avenir écologique et pacifique, au moyen de confrontations non-violentes et créatives, ainsi qu'une présence médiatique ciblée.

BELGIQUE

Chaussée de Haecht 159
1030 Bruxelles
Tél. 02.274.02.00
www.greenpeace.be

CANADA

454, Laurier Est
Montréal, Québec H2J 1E7
Tél. 514.933.0021
www.greenpeace.ca

FRANCE

Rue des Rasselins 22
75020 Paris
Tél. 01.44.64.02.02
www.greenpeace.fr

LUXEMBOURG

BP 229
4003 Esch-sur-Alzette
Tél. 54.62.52
www.greenpeace.lu

SUISSE

CP 1558
1211 Genève 1
Tél. 022.731.02.09
www.greenpeace.ch



ENVIRONMENTAL JUSTICE FOUNDATION